

**Procès -Verbal de la séance du 23 Septembre 2025  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

**CONVOCATION :**

01.09.2025

L'an deux mil vingt cinq  
Le vingt-trois Septembre à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse – CHANTRIAUX Delphine – GIRAUDON Julie - JUIF Agnès -  
KACZMAREK Marie-Thérèse –PORTIER Sergiane

MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GIBAUT Stéphane –

**Nombre de Membres :**

en exercice :17

présents : 09

votants : 15

Excusés : Mme MATHIOT Marie-Ange a donné pouvoir à Mme CHANTRIAUX Delphine  
Mme BODIN Marie a donné pouvoir à Mme JUIF Agnès  
Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme DULUC Clarisse  
Mme BONNIN Christine a donné pouvoir à M GIBAUT Stéphane  
M BISSONNIER Patrice a donné pouvoir à M DENIZOT Alain  
M MALASNET Bruno a donné pouvoir à M ANDRIAU Alain  
Non Excusés : M GABILLAT Eric, LECAS Medhi,

**1) Désignation du secrétaire de séance :** Madame Sergiane PORTIER a été élue secrétaire de séance,

**2) Validation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration :** il a été adopté à l'unanimité,

**3) Délibération modificative en faveur du compte 673,**

Afin de pouvoir procéder au remboursement des sommes dues à une résidente soit 7244€, il convient de procéder à des écritures comptables d'un montant de 6744€ pour compléter les crédits au compte 673 qui sont actuellement insuffisants (500€). Madame la Présidente du CCAS demande à l'assemblée délibérante de répartir les fonds nécessaires de la manière suivante :

-	673	: + 6744€
-	60632	: -3000€
-	6068	: -2000€
-	613	: -1744€

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

**4) Acquisition de jeux pour le futur centre de loisirs :**

Madame la Présidente du CCAS, comme précisé lors du vote du budget en Avril 2025, souhaite acquérir des jeux pour le futur centre de loisirs en utilisant une partie des dons versés par les 2 associations locales ayant cessé leurs activités en 2024. Madame La Présidente propose à l'assemblée délibérante des supports choisis avec la directrice du CCAS en tenant compte des besoins existants. Les membres sont également sollicités pour soumettre des idées pour compléter les achats et offrir des jeux à toutes les tranches d'âges accueillies par la structure.

Les acquisitions se définissent comme suit :

- Jeux pour les enfants de 3 à 6 ans
- des trottinettes, tricycles et draisennes pour les enfants de 3 à 6 ans,
- un pont suspendu,

- Jeux pour les enfants de plus de 6 ans
  - des trottinettes,
  - un mur d'escalade.

L'assemblée délibérante souhaite acheter également des tabliers de cuisine, des chariots à ballon et des ballons pour la salle d'évolution.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité ces choix.

#### **5) Nouvelles actions sociales au profit d'un public élargi :**

Madame la Présidente explique à l'assemblée, qu'en séance du 4 février 2025, pour utiliser une partie des dons réalisés en faveur du CCAS par les 2 associations locales en 2024, un membre a formulé la proposition suivante : octroyer aux administrés qui le souhaitent un bon d'achat à faire valoir dans les commerces locaux (culinaire, esthétique, loisirs...). Madame la Présidente a travaillé sur le projet avec un autre élu. Ce projet ne peut aboutir car la mairie vient de recevoir les règles législatives à respecter en période pré-électorale. Celle-ci débutant au 1<sup>er</sup> septembre 2025, il convient d'utiliser les fonds au financement d'autres actions. Madame la Présidente propose à l'assemblée plusieurs idées qui s'adressent aux personnes âgées de la commune:

- l'animation du barbecue à la résidence Sully soit 275€
- l'animation de l'après-midi festif proposé dans le cadre de la Semaine Bleue : 450€

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS valident à l'unanimité.

#### **6) Prestation proposée par la Carrosserie MESNIER pour 2026 :**

Le mercredi 18 Juin 2025, la Carrosserie MESNIER a présenté son spectacle aux enfants du centre de loisirs ainsi qu'aux résidents pour le plus grand bonheur de tous. Cette action est réalisée depuis 2 ans à la résidence Sully. Madame La Présidente demande aux membres s'ils souhaitent planifier une prestation pour Juin 2026. L'assemblée valide à l'unanimité. Madame MARTIN organisera la festivité.

#### **7) Evaluations externes menées en faveur de la Résidence Sully et du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,**

Madame La Présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS, comme prévu lors de la précédente séance, que le cabinet JRH Consultant a retrouvé son accréditation. Les évaluations externes sont planifiées du 15 au 19 Décembre 2025. Madame MARTIN a été informée par le cabinet mais également par le groupement d'achat GCS du CHU de Blois qu'en réponse à un décret paru en juillet dernier le coût de la prestation pour le SAAD sera revu et négocié à la hausse. Les tarifs ne sont toujours pas validés par le groupement d'achat. Les membres du Conseil d'Administration prennent note de ces informations et devront lors d'une prochaine séance valider la tarification de la prestation pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

#### **8) Plan de financement définitif de l'aménagement sous escalier et de l'éclairage du cheminement extérieur de la résidence Sully,**

Madame La Présidente informe l'assemblée que suite au dépôt de demandes de subvention auprès de la CARSAT pour l'aménagement sous-escalier ainsi que l'installation de l'éclairage du cheminement extérieur à la résidence Sully, la commission a émis un avis favorable à hauteur de 19 828 € TTC (totalité des sommes demandées) répartis comme suit :

- 15 814€ pour l'installation de l'éclairage extérieur
- 4 014€ pour la fabrication et l'aménagement sous escalier.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS valident à l'unanimité l'encaissement des subventions.

#### **9) Installation de la fibre à la Résidence Sully,**

Madame la Présidente présente l'offre proposée par HEXATEL pour l'installation de la fibre à la résidence Sully. Elle précise que la mise en place doit être faite avant 2030. Certains résidents formulent la demande d'avoir accès à internet. Les répéteurs actuellement installés n'offrent pas la portée suffisante. D'autre part en tant que structure médico-sociale, la collectivité doit répondre à certaines obligations comme l'installation d'un FIREWALL. Madame MARTIN précise que ce projet est nécessaire au vu de l'installation prochaine du Document de l'Usager Informatisé. Madame la Présidente propose la location maintenance offrant une prestation complète et garantissant le bon fonctionnement du dispositif soit 938€TTC par mois. Les résidents qui ont une box actuellement n'en n'auront plus besoin diminuant ainsi le coût mensuel de leurs charges. L'assemblée délibérante propose de facturer aux résidents 20€ par mois cette dépense à compter du mois de janvier 2026 si l'installation est finalisée.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

**10) Remboursement d'un trop versé à une résidente pour les services ménagers,**

Suite à une entrée en EHPAD, il convient de rembourser un trop versé à une résidente suite à la mise en place de son plan d'aide APA soit un montant de 525.72€. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**11) Remboursement des loyers à une résidente,**

Suite à la validation d'un dossier d'aide sociale hébergement, une résidente qui a réglé toutes ses redevances soit la somme globale de 7 244€ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 Mai 2025 doit être remboursée de ce même montant. Le Conseil Départemental du Cher dorénavant sera destinataire des quittances, réglera les sommes dues à l'égard de la collectivité et mettra en œuvre les récupérations après concertation avec la bénéficiaire. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

**12) Remboursement de frais d'inscription pour le centre de loisirs,**

Durant la période estivale 2 enfants ont été absents pour des raisons de santé et ont présenté un justificatif médical a été fourni comme le prévoit le règlement intérieur du centre de loisirs:

- Absence d'une journée : 8.60€ dû
- Absence de 2 semaines : 92€ dû

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**13) Encaissement de dons,**

Des personnes invitées par les résidents lors du barbecue réalisé à la résidence Sully en juillet dernier ont réglé leur participation. Le montant global des encaissements s'élève à 190€. Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité.

**14) Dossier d'aide financière,**

En date du 24 Juillet 2025, Madame MARTIN a reçu par mail une demande d'aide financière formulée par l'assistante sociale du centre régional de basse vision de Ballan-Miré en faveur d'une administrée. N'ayant joint aucun élément financier justifiant la situation et la demande de l'intéressée, Madame MARTIN a sollicité le travailleur social pour la transmission des éléments indispensables à l'étude du dossier. Aucune réponse n'est parvenue au service administratif du CCAS au jour de la séance.

Le Conseil d'Administration refuse de se prononcer sans justification et propose qu'un courrier soit rédigé au service social du centre régional de basse vision en demandant que l'administrée soit accompagnée pour accomplir cette démarche.

**15) Choix des colis de Noël,**

Les membres du Conseil d'administration se voient remettre les propositions de colis envoyés par chaque prestataire pour les aider dans leur choix.

Après avoir étudié et échangé sur chacune des prestations, l'assemblée délibérante choisit à l'unanimité les propositions de la cave « Le QG ». Un membre du Conseil d'administration demande à ce que le prestataire distingue par le choix d'une autre couleur les 2 colis (personne seule/couple).

**16) Informations et questions diverses :**

- ✓ **Inauguration de la résidence Sully** le Lundi 13 Octobre 2025 à 11h
- ✓ **Réalisation des travaux à la résidence Sully** : éclairage du cheminement extérieur et aménagement d'un placard sous escalier sont en cours de réalisation et devraient être finalisés début octobre 2025.
- ✓ **Flockage du véhicule de portage** : Monsieur HUE a proposé un flockage en intégrant le logo de Goupama co-financeur de l'investissement. Madame la Présidente présente la maquette qui est validée et commandée. Pour information, la signalétique des espaces de vie à la résidence Sully est installée.
- ✓ **Défibrillateur en interne à la résidence Sully**: il est commandé et sera installé dès réception. Une cendrier sera également installé à l'extérieur vers la boîte aux lettres.
- ✓ **GROUPAMA** : permanences à la salle Condé au Centre Socioculturel dans le cadre de la mutuelle communale jusqu'au 5 Novembre 2025 tous les mercredis de 9h à 12h.
- ✓ **GROUPAMA** : formation gratuite proposée « les gestes qui sauvent ». Le Conseil d'Administration valide ce projet en février 2026. Madame MARTIN doit planifier une session qui aura lieu dans la salle d'Albret au Centre socioculturel.
- ✓ **Lecture d'un courrier transmis par une ancienne élue** regrettant que Mme La Présidente ne lui ait pas souhaité ses 100 ans: Madame DULUC lui a rédigé une réponse qu'elle a lu à l'assemblée.



- ✓ **Les résidents en sortie** : le 21 Août 2025 prise du déjeuner à Faverdines . 23 personnes ont participé à la festivité. Afin de faciliter ce type de sortie, Mme DULUC a validé le fait que les résidents ne règlent pas leur déjeuner à la résidence, les denrées alimentaires ayant été commandées en conséquence du nombre d'absents et qu'ils complètent de 8€ leur repas au restaurant soit un coût de 20€ par personne. La collectivité a pris en charge le déjeuner des accompagnants.
- ✓ **Animation Téléthon sur le thème « des cookies »** : Madame la Présidente informe l'assemblée que la résidence Sully et le centre de loisirs s'associent pour la confection et la vente de cookies. Les membres du conseil d'administration proposent de vendre aux parents des enfants accueillis durant les vacances de Toussaint, aux résidents s'ils le désirent ainsi que le soir des illuminations de Noël (5 décembre 2025). Une vente pourrait également avoir lieu lors de l'après-midi festif organisé dans le cadre de la Semaine Bleue.
- ✓ **Olympiades 2025** : le vendredi 3 Octobre 2025 au centre socioculturel à ORVAL. Madame la Présidente remercie les membres qui se sont portés volontaires pour aider à l'organisation. Un rendez-vous est fixé le jeudi 2 octobre 2025 à 17h pour préparer les jeux.
- ✓ **Semaine Bleue** : le jeudi 23 Octobre 2025 à 15h. Les inscriptions sont toujours en cours auprès du service administratif du CCAS.
- ✓ **Formation incendie à la résidence Sully** planifiée le jeudi 25 Septembre 2025 toute la journée réalisée par le prestataire FIC : 2 groupes de 10 personnes et 2 exercices d'évacuation avec les résidents.
- ✓ **Bus numérique** : Madame la Présidente fait lecture d'un mail de la région Centre Val de Loire qui sollicite la collectivité sur la possibilité ou non d'accueillir le bus et d'organiser une formation sur ORVAL. Les membres du conseil d'administration acceptent de planifier une date début 2026.
- ✓ **Questionnaires de satisfaction** : Les documents sont prêts à être diffusés. Les bénéficiaires des services sont informés de la démarche qui va être engagée comme chaque année. Marie-Thérèse KACZMAREK, Delphine CHANTRIAUX, Christine BONNIN, Sergiane PORTIER, Patrice BISSONNIER et Alain DENIZOT accompliront cette mission et devront rendre les documents complétés au secrétariat du CCAS avant le 28 Novembre 2025.
- ✓ **Goûter de Noël à la résidence Sully** aura lieu le Mercredi 17 Décembre 2025 à 15h
- ✓ **Galette des rois à la résidence Sully** aura lieu le mercredi 7 Janvier 2025 à 15h
- ✓ **Départ de la résidence Sully** : un résident se rapproche de Bourges, lieu où il est suivi médicalement et une résidente est entrée en EHPAD.

Fin de la séance à 21h55

La Secrétaire de séance



Sergiane PORTIER

La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC

